

2/ Réponse des Verts (mai 2004)

Paris, le 14 mai 2004

À l'attention de
Colette Pradelle
Présidente de l'A.P.M.A.

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier et nous vous transmettons la position des Verts sur ce sujet. Vous trouverez ci-joint le programme des Verts lors des dernières législatives et le texte de la Convention Nationale Santé qui comprend un chapitre spécifique sur les médecines non conventionnelles.

Comme vous le savez, celles-ci jouissent d'un capital de sympathie réel chez les verts, en premier lieu parce que ces médecines ne présentent pas les effets secondaires toxiques de la médecine traditionnelle.

Les médecines non-conventionnelles attirent singulièrement l'attention des Verts au regard de l'impact grandissant qu'elles ont sur la population qui traduit une réelle aspiration à un autre rapport médecin malade avec une médecine qui soigne sans détruire.

Paul Lannoye, député Belge au Parlement européen, et qui préside le groupe des Verts, se bat de longue date pour la reconnaissance du pluralisme thérapeutique.

Dans les mêmes perspectives, les Verts font des propositions en demandant :

- I) De prendre en compte la demande de la population pour des méthodes non-conventionnelles
- II) D'enrichir l'efficacité thérapeutique du système officiel de soins
- III) De reconstruire une offre de soins pluraliste autour d'une « médecine intégrée »

Par conséquent, les Verts proposent que les mesures suivantes soient examinées pour atteindre ces objectifs. Il s'agit :

D'établir des diplômes validants pour ces médecines non conventionnelles en définissant par exemple le programme d'un examen national.

De définir le droit des patients et le droit d'associations d'utilité sanitaire dans le domaine des médecines non conventionnelles en intégrant notamment le droit à une éducation à la santé.

De permettre l'intégration des médecines non conventionnelles dans des dispensaires ou dans des réseaux de soins.

De créer la possibilité d'une continuité des soins dans ces pratiques, dans le lieu d'hospitalisation.

De créer une mission de recensement des médecines et techniques non conventionnelles, complémentaires ou alternatives, ethnomédecines étrangères ou françaises.

Définir les conditions de remboursement des soins et médicaments non conventionnels.

Enfin, définir une période de transition pendant la mise en place de ces mesures tel que le demande la résolution Lannoye du 29 mai 1997 (JOCE n° 182/67 du 16 juin 1997) : « considérant la nécessité d'envisager une phase transitoire permettant à chaque praticien aujourd'hui en activité de se conformer à la nouvelle législation, et de mettre en place une commission d'équivalence qui sera chargée d'examiner, cas par cas, les situation des praticiens concernés. »

Bien sûr, nous sommes conscients que la lutte sera difficile pour arriver à ces objectifs compte tenu de la puissance des lobbies pharmaceutiques qui tentent d'empêcher la création d'un programme d'évaluation public en système hospitalier, mais c'est une question qui ne concerne pas que les seules médecines non conventionnelles.

Pour ce qui concerne les autorisations de mise sur le marché, les Verts demandent que celles-ci soient confiées à des organisations indépendantes, financées par l'Etat.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations écologistes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lipietz', written diagonally across the page.

Alain Lipietz
Député Européen